

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 116 (2018)
Heft: 12

Artikel: Organisations nationales et internationales à la loupe
Autor: Politis Mercier, Maria-Pia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-949563>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organisations nationales et inter- nationales à la loupe

A l'instar d'autres professions, celle de sage-femme est reliée à différents groupements permettant de la faire connaître, de la développer et d'influencer l'ensemble des systèmes et entités en rapport avec la profession, son exercice, sa formation et sa régulation. L'objectif: contribuer aux politiques sanitaires et sociales visant les femmes et les familles. Cet article propose un tour d'horizon décryptant des connexions substantielles pour la profession.

TEXTE:
MARIA-PIA POLITIS MERCIER

La profession peut subir des influences mais aussi en bénéficier, et peut également influencer d'autres acteurs de la santé maternelle et infantile.

La profession est imbriquée dans un vaste réseau national et international. Il est important de garder en ligne de mire que la profession peut subir des influences mais aussi en bénéficier, et peut aussi influencer d'autres acteurs de la santé maternelle et infantile.

Nouvelle loi en Suisse

Ces multiples connexions et activités existent à l'intérieur du pays, par le biais des départements fédéraux ou cantonaux, des associations professionnelles telle la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), mais aussi des groupements professionnels régionaux, des lieux de formation, des assureurs et autres parties prenantes. Au fur et à mesure des révisions de lois, de nouvelles demandes des divers groupes d'intérêts, des changements et des évolutions petites ou grandes se mettent en place. Pour donner un exemple actuel, la nouvelle loi fédérale sur les professions de santé est actuellement en pleine procédure de consultation concernant le droit d'exécution de la loi. Chaque pays, dont la Suisse, est également en lien avec les décisions et changements élaborés par le concert des pays regroupés dans de grands ensembles à caractère politique tels que l'Union européenne (UE) et l'Organisation des nations unies (ONU). Des lignes directrices sont publiées, elles-mêmes en lien avec des données contextuelles et des résultats émanant de la recherche, qui sont ensuite déclinées au sein des législations et des pratiques des différents pays. Dans ces lignes seront présentés différents organismes et instruments influençant de manière directe non seulement la profession (formation et exercice) mais aussi la santé, en particulier celle des femmes, des familles et des enfants.

L'UE et la formation

L'UE regroupe 28 pays, associés sur un ensemble de dimensions politico-économiques. Même si la Suisse n'est pas membre de l'UE, elle entretient des relations étroites à travers différents accords bilatéraux. La Suisse compte parmi les premiers signataires du processus de Bologne, réforme de

l'enseignement supérieur. C'est à travers ce processus que notre profession a pu intégrer l'enseignement tertiaire, par l'accès au niveau HES, à l'instar d'autres professions de santé et du social. Le processus de Bologne a visé la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur, établissant des standards de formation et de qualification et permettant ainsi la reconnaissance automatique mutuelle des diplômes.

Actuellement, au niveau fédéral, c'est le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation qui est le centre de compétences pour la formation supérieure. Il fait partie du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. D'autres accords européens, comme les accords de libre circulation des personnes sont également à considérer.

En ce qui concerne les professions réglementées comme la profession de sage-femme, les pays se réfèrent à différentes directives européennes qui permettent la reconnaissance des qualifications et précisent le type de formation requis, à l'aide d'objectifs communs. C'est la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (Parlement européen et Conseil, 2005), qui est prise en compte pour l'harmonisation minimale des systèmes de formations initiales de plusieurs professions dont celles de sage-femme (articles 40 à 43 et annexe V). La formation prégraduée minimale requise, la durée des études, les contenus (volets théorique et pratique) y sont décrits. Un cata-

logue de réalisation d'un nombre minimum de différents interventions professionnelles est clairement précisé. En Suisse, les programmes de formation intègrent distinctement cette directive. Cette directive a été actualisée sur certains points en 2013 (Parlement européen et Conseil, 2013).

L'ONU et ses agences en lien avec la santé

L'ONU a été fondée au sortir de la deuxième guerre mondiale, en 1945. Elle compte 193 Etats membres. De par sa Charte, l'ONU permet de statuer sur diverses problématiques internationales (sécurité et paix, conseil de sécurité, droits humains, climat, éducation, migrations, agriculture, santé, diplomatie multilatérale, liens avec les organisations non gouvernementales, ONG, etc.). C'est aussi un forum qui permet le dialogue entre les pays. Les assemblées générales se déroulent à New-York, et Genève occupe une place significative dans les activités et domaines couverts par l'ONU à travers monde.

L'ONU comporte une agence d'importance, le Haut-commissariat des nations unies aux droits de l'homme. Ce bureau suit de près la situation des droits humains dans les différents pays, dont la Suisse. La déclaration universelle des droits humains a été adoptée en 1948. Depuis lors, des développements y ont été apportés, concernant par exemple les droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels. Des applications juridiques des droits humains se



retrouvent au sein des législations nationales. Une convention spécifique et des protocoles additionnels concernent les droits de l'enfant. A noter à ce sujet qu'il existe en Suisse un Institut international des droits de l'enfant, à Sion.

Actuellement, les droits humains constituent un levier et un instrument de premier plan pour promouvoir non seulement la démocratie mais aussi la santé, notamment en ce qui concerne la santé des femmes. Beaucoup de points relatifs à la santé reproductive et à la violence contre les femmes y sont traités. Une commission spéciale a été créée pour les questions féminines d'égalité (ONU Femmes). L'ONU a créé des agences spécialisées pour couvrir les domaines principaux impactant la vie des populations. Les agences les plus en liens avec la profession sont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des nations unies pour la population (FNUAP).

L'OMS, le FNUAP et l'UNICEF

L'OMS, agence onusienne, a son siège mondial à Genève. L'OMS est en charge de conduire et coordonner la santé mondiale. Les domaines principaux concernés sont le suivi et la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles (les maladies chroniques), la préparation, la surveillance et la réponse aux crises sanitaires, la promotion de la santé et les systèmes de santé.

L'OMS soutient les objectifs sanitaires des pays. La Constitution de l'OMS repose sur le droit à la santé comme droit fondamental de tout être humain, indépendamment de sa situation. La santé des peuples est une condition de la paix et de la sécurité du monde et dépend de la coopération des Etats et des individus. Dans cette Constitution, il est aussi relevé que les Etats ont la responsabilité de la santé de leur peuple. A travers ses activités, l'OMS établit un réseau international varié d'acteurs à travers l'ensemble des pays. Ainsi, des expertises sont élaborées et partagées sur beaucoup de questions de santé. La santé maternelle et

infantile et la santé reproductive occupent une place de choix, puisqu'un département leur est consacré. La promotion de l'allaitement -notamment grâce au Code international sur la commercialisation des substituts du lait maternel (1981)-, et la lutte contre les mutilations génitales féminines sont des préoccupations importantes et reconnues, avec d'autres agences, notamment l'UNICEF. Le recueil de données significatives, des recommandations de pratiques dont la mise en œuvre est soutenue au niveau des pays sont aussi des domaines d'action de l'OMS. Par exemple, l'OMS a publié cette année un document visant la réduction du taux de césariennes par des moyens non cliniques (voir aussi page 45).

Développement durable

La santé maternelle et infantile a occupé une large place au sein des Objectifs du Millénaire (2000 à 2015) et a contribué à la diminution de la mortalité maternelle et infantile grâce aux investissements réalisés. Actuellement, la communauté internationale intègre les Objectifs de Développement Durable sur la période de 2016 à 2030: la santé des femmes et des enfants, les diverses questions d'égalité, de lutte contre la violence, de droit à l'éducation constituent une part transversale des 17 objectifs, sans oublier les objectifs relatifs à l'environnement, au climat et à la sécurité, dont l'acuité est grandissante. L'Objectif 3, axé sur la santé, soutient directement l'amélioration de la santé des femmes, particulièrement durant la période de maternité. Les collaborations avec d'autres professionnels de

**Actuellement, les droits humains
constituent un levier et un
instrument de premier plan pour
promouvoir non seulement
la démocratie mais aussi la santé,
notamment en ce qui concerne
la santé des femmes.**

santé ou d'autres secteurs sont aussi nécessaires pour répondre aux besoins des femmes et à leur évolution, notamment en regard de l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques et de la persistance des maladies transmissibles (HIV, tuberculose, paludisme, etc.).

Ainsi, les professionnels de santé, et tout spécialement les sages-femmes, sont promue·s activement par l'OMS et par le FNUAP, ce qui contribue à la reconnaissance et à la visibilité de la profession de par le monde. C'est ainsi qu'il a été établi que les sages-femmes formées pouvaient dispenser 87 % des soins essentiels aux femmes et aux nouveau-nés (rapport «L'état de la pratique de sage-femme dans le monde», coordonné par l'UNFPA, l'OMS et la Confédération internationale des sages-femmes, 2014). Tous les sites des agences onusiennes constituent une source de documentation professionnelle de qualité, gratuite et accessible.

La Confédération internationale des sages-femmes

La confédération internationale des sages-femmes (*International Confederation of Midwives*, ICM) est un organisme phare pour la profession. Elle regroupe 113 pays et 132 associations professionnelles de sages-femmes, ce qui représente environ 500 000 sages-femmes de tous les continents. Le siège est situé à La Haye en Hollande depuis 1999. L'ICM est accréditée auprès des agences onusiennes et collabore avec l'*International Federation of Gynaecology and Obstetrics* et d'autres associations professionnelles internationales. L'ICM a pour but de renforcer et promouvoir la profession (standards de formation, réglementation, association professionnelle) afin que chaque femme puisse bénéficier des soins dispensés par les sages-femmes. L'ICM est une partie prenante significative pour tout ce qui concerne la profession auprès des agences onusiennes et la santé et les pratiques auprès des femmes. L'ICM soutient les Objectifs du développement durable et la couverture universelle des soins, stratégie encouragée par l'Onu, des ONG et des gouvernements. La stratégie 2017–2010 de l'ICM met la priorité sur la qualité, l'équité et le *leadership*. C'est l'ICM qui chaque année donne le mot d'ordre de la journée internationale de la sage-femme du 5 mai.

L'ICM a émis une série de documents de base concernant la définition de la profes-

sion, de la pratique et de l'éthique professionnelle, les droits des femmes et des sages-femmes ainsi que de prises de position sur différents thèmes concernant tant les femmes que les sages-femmes. Le dernier document, «ICM essential competencies for midwifery practice» (ICM, 2018), est important tant pour les pratiques que pour

Il a été établi que les sages-femmes formées pouvaient dispenser 87 % des soins essentiels aux femmes et aux nouveau-nés.

les formations puisqu'il est consacré aux compétences et pratiques des sages-femmes. Ces dossiers sont établis par les représentant·e·s des associations et par le comité exécutif. Tous les trois ans se déroule le congrès international de l'ICM. Plusieurs milliers de sages-femmes ont ainsi l'occasion de se rencontrer, de tisser des liens, d'apprendre des autres et de diffuser leurs pratiques et leurs résultats de recherche. Le dernier congrès s'est tenu en 2017 à Toronto et le 32^e congrès aura lieu à Bali, du 21 au 25 juin 2020. Les inscriptions sont déjà ouvertes. Le site internet de l'ICM donne accès à tous ces documents et aux nouveautés en anglais et partiellement en français et en espagnol.

Importance de l'engagement

Ce tour d'horizon situe quelques grands acteurs qui orientent et soutiennent la profession, son périmètre d'exercice, ses pratiques et son autonomie, toujours en lien avec la santé des femmes et des enfants. Il

existe des débats, des enjeux et des controverses sur les orientations à prendre ou déjà prises, raison pour laquelle il est important pour toutes les sages-femmes de s'informer et de participer, individuellement, lors des rencontres professionnelles, ou à l'aide des réseaux sociaux. Prendre conscience des mouvements internes et externes, locaux et internationaux permet de constater à quel point rien n'est figé ou acquis. À l'avenir, il sera crucial que de plus en plus de sages-femmes soient prêtes à s'engager dans les groupements ou les institutions, à l'échelle régionale, nationale ou internationale. Pour cela, disposer d'expérience et des compétences nécessaires grâce à des formations postgrades permet d'être actives au sein des systèmes de santé et dans les instances orientant les politiques de santé, afin de faire valoir les contributions essentielles de la profession à la santé et au bien-être des femmes, des mères, des enfants et des familles, et également de développer la profession. ◉

AUTEURE



Maria-Pia Politis Mercier, maître d'enseignement à la Haute Ecole de Santé Vaud Filière sage-femme, HES-SO Haute école spécialisée de Suisse occidentale.

Références

- ICM (2018) ICM essential competencies for midwifery practice. *Update*. www.internationalmidwives.org
- Coordoné par l'UNFPA, l'OMS et la Confédération internationale des sages-femmes (2014) The state of the world's midwifery. www.unfpa.org
- Parlement européen et Conseil (2005) Directive 2005/36/CE du parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). www.eur-lex.europa.eu
- Parlement européen et Conseil (2013) Directive 2013/55/UE du parlement européen et du conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) no1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur («règlement IMI») (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). www.eur-lex.europa.eu

¹ www.bag.admin.ch

² Formations CAS et master en collaboration avec l'Institut universitaire Kurt Bösch, l'Université de Fribourg, et le Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève. www.childsrights.org

³ www.midwives2020.org